



Évolution de la réglementation concernant la coiffe sur les bouteilles de Champagne

Epernay, le 25 août 2025 - Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation européenne, l'apposition de la coiffe sur les vins effervescents est devenue facultative. Toutefois, cette réglementation laisse la possibilité aux appellations d'origine protégée (AOP) de maintenir cette obligation dans leurs cahiers des charges.

Dans ce contexte, à la suite de la délibération du Bureau exécutif du 16 octobre 2023, la filière Champagne a engagé, à titre conservatoire, une procédure auprès de l'INAO visant à inscrire l'obligation d'apposer une coiffe dans le cahier des charges de l'appellation. Cette initiative visait à préserver les codes identitaires de la Champagne, le temps de faire réaliser une étude approfondie sur le rôle et la perception de la coiffe par les consommateurs.

Les résultats de cette étude, reçus récemment, démontrent que la coiffe est perçue par les consommateurs comme un signe identitaire fort du Champagne. Elle influence leur choix, les conduisant généralement à préférer une bouteille coiffée à une autre qui ne le serait pas, même si l'absence de coiffe ne remet pas en cause la préférence Champagne. L'étude ne met donc pas en évidence un risque significatif, ni pour l'image ni pour les ventes globales de la filière, même si quelques opérateurs faisaient le choix de ne plus utiliser de coiffe.

En conséquence, la filière Champagne a décidé de ne pas poursuivre la procédure engagée auprès de l'INAO, considérant que le choix de ne plus apposer de coiffe peut présenter un risque individuel, mais ne constitue pas un risque collectif pour l'appellation Champagne.

À PROPOS DU COMITÉ CHAMPAGNE

Le Comité Champagne est l'interprofession de la filière Champagne : le lieu où les Vignerons et Maisons de Champagne défendent leurs intérêts communs et contribuent à l'équilibre et au rayonnement de l'ensemble de la filière et de son appellation.

L'interprofession du Champagne favorise la coopération entre les deux familles professionnelles et représente plus de 16.000 Vignerons et 350 Maisons de Champagne.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site champagne.fr.

CONTACT PRESSE

Relations presse du Comité Champagne : presse@champagne.fr